



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 10/01/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 10 janvier 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport N°2-admission-non-valeur-2022

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FRECHET Christine, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	021
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

I - Exposés des motifs

Le budget de la commune fait apparaître, pour les exercices 2011 à 2021, que des créances n'ont pu être recouvrées. Le comptable public demande leur admission en non-valeur et par suite la décharge du compte de gestion des sommes portées aux dits états. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non valeur de ces créances irrécouvrables.

Présentation en admission en non valeur	Exercice concerné	Montant
Liste n° 5111440133		1 634.70
Détail par année	2012	489.00
	2019	561.60
	2020	478.50
	2021	105.60
Liste n° 4946490233		13 515.51
Détail par année	2014	6 060.00
	2015	1 884.51
	2016	126.00
	2017	2 580.00
	2019	300.00
	2020	2 565.00
Liste n° 4790320233		6 683.17
Détail par année	2011	363.54
	2012	274.57
	2013	266.70
	2014	2 081.74
	2015	969.80
	2016	1 074.62
	2017	1 605.70
	2018	46.50

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu les états de demande d'admission en non valeur n° 5111440133 s'élevant à 1 634.70€, n° 4946490233

s'élevant à 13 515.51€ et n°4790320233 s'élevant à 6 683.17€, transmis par Monsieur le trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen,
Considérant que Monsieur le trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès des débiteurs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ADMETTRE : en non valeur les titres de recettes portés sur les listes n° 5111440133 s'élevant à 1 634.70€ n° 4946490233 s'élevant à 13 515.51€ et n°4790320233 s'élevant à 6 683.17€.

DIRE : que ces crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune, articles 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Daniel LUNARDI

Mme Pascale LUGUET